

daverum contactu polluerè se verentes: sic v. 43, dicitur, non potuisse eosdem firmam alibi sedem invenire; nam, *Recedite, immanità, dicitur est illis, etc.*, id quod ex effectu constabat, quia *avolarunt, imò vagati sunt, et, si quo intrarent, herere diu non poterunt, nam dicitur eis inter gentes: Non pergat commorari. Tame collectivè sumitur; caru et onera, impersonaliter (Di).*

VENUS. 16. — FACIES, vel, *vultus*, (Ti. Sy.) *ira*, (P. M. G.) *irata facies*, (JT.) DOMINUS DIVISIT, *dispertiet*, (JT.) *disipavit*, (Calv.) RELEGAVIT, (Ti.) *separavit*, id est, disiecit et dispersit in varias regiones, (V. sim. Pi.) eos, ita Mo. Pi. etc. NON ADDET ET RESPICIAT, vel, *aspicere* (Mo.) Los, scilicet, blandà facie (V.) FACIES, vel, *faciem*, (Pi.) SACERDOTUM NON ACCEPERUNT, vel, *susciperunt*, (Mo. Pi. V. etc.) id est, non acquirerunt illis rogantibus (V.) *Non sunt recepit*, (P. sim. M.) ita gentes exprobrabant Hebraeis. Nulla, dicebant, spes est illis reditùs: Etiam in honos sacerdotes sverierunt. Vide exemplum, 2 Par. 24, 22 (G.).

VENUS. 17. — CUM, etc., *adhuc nobis* (sub. *expectantibus*, (P.) vel, sub. *integrus*, (Pi.) vel, *quod ad nos attinet*; (Ang.) *et adhuc nos*, (JT.) *cum adhuc essemus*, (M. Ti.) sub. *in dominio nostro*, (M.) vel, in patria (Pi.) Cum adhuc starent res nostre (G. sim. Calv.) *defecerunt oculi*, etc. (Mo.) Frustra auxilium ab Ægyptiis intensissimè expectavimus. (Ca. sim. G.) CUM, etc., in *speculatione nostrà speculati sumus*, sub. *respicentes*, (Pi.) *ad gentem*, etc. (Mo. sim. JT. Pi.) in *expectatione nostrà quā expectavimus*, id est, dum anxie expectavimus (V.) *gentem*, etc. (P.) Et cum circumspiceremus, *spectavimus ad, etc.* (M.)

VENUS. 18. — LUBRICAVERUNT, etc.; *venantur*, vel, *venati sunt*, nempe Chaldaei (Pi. Calv.) *gressus nostros*, etc. (JT. Pi. Mo. P. Ti.) *Insidiati sunt gressibus nostris*, etc. (M.) *Venaticè insiterunt*, etc. (Ch. in G.) Vide 2 Reg. 25, 5, (A.E.) et alii legunt *tsaru*, *arctaverunt gressus*, etc., id est, egressus omnes clausurunt. Graeci longius abeunt. nam legerunt: *Venati sumus parvulos nostros* (G.). IX, etc., *ne incederemus*, vel, *abundò*, (Mo.) vel, *ne ire possumus*, nempe sine periculo (Pi.), *per plateas*, etc. (P., etc.), q. d.: Omnia consilia, negotia, etc., nobis infida et adversa erant (Me.)

VENUS. 19. — VELOCISSIMUS, vel, *lestioris*, (M. Ca. etc.)... AGNUS, etc. Velocissimus erat equitatus Chaldaeorum, Jer. 4, 15, et 48, 40. Alludit ad illos qui Sedeciam celeritate cursu comprehenderunt, c. 52, 8, 9 (Me.). Chaldaei celeritè et advolarunt in Judaeam, et fugatis Ægyptiis, Jerosolyman redierunt (T.). Representat ultima illa tempora ante captam urbem. Nusquam erat effugium: in montibus, in planis, ubique erant qui interceptent ob famem fugere volentes (G.).

VENUS. 20. — SPERMATUM, vel, *spiramentum*, (JT. Pi.) *narium nostrarum*, (Mo. P. etc.) id est, vita nostra (Ca.): Qui nos in vità et pace tuebatur et conservabat (Ma. ex V. Me.), sub quo dabatur aliqua nobis interspirandi occasio in quibuslibet angustiis (Jun.). Caput nostrum, adoque vitæ (Calv.): nobis sequè dilectus ut spiritus

vitalis (Me.): quo, quasi proprià animà, vivebat, respirabat et vegetabatur totum regi corpus (T.). Intelligitur hic vel, 1° Josias (V. et M. ex Ch. et He.). Non placet: stetit enim post ejus mortem regnum; nec hostis tum ad urbem accessit (Calv.). Vel, 2° Sedechias (Calv. G. Pi. Me. T.); qui, licet indignus, rex tamen erat, et quidem ex posteris Davidis, et typus Christi (Calv.). CAPTUS EST IS, etc, *foreis*, vel, *retibus*, (Ti.) id est, insidiis (Pi.), *eorum*, (Mo. P. etc.). IN UMBRA, etc. Sub cuius tutelâ speraveramus nos tuto victuros, etiam invitis gentibus (G.).

VENUS. 21. — GAUDE ET LETARE, scilicet, de nostris calamitatibus (Pi.) FILIA EDOM, Idumicà (G. Pi.) quæ similis es siliæ, id est, palchra et inviolata virgini (Pi.). Gaude dum licet (G.), ad horam (M.) Et *superbia accessio* (G. Me.); vel, ironia, qualis in Eccles. 11, 9 (Me.), q. d.: Gaudium hoc erit vobis evanidum (Q. in Calv.). Sed malim hic designari extremam Judaeorum miseriam, præ quâ obnoxii essent subsannationi hostium suorum (Calv.). AD TE quoque PERVENIET CALIX, id est, poena portio. Nam sicut calicem patrifamilias convivis porrigit, ut quisque suam partem bibat; sic Deus adversa dispartitur ubi opus id iudicat: Jer. 25, 16, 17, 46. De Idumaeorum malis, vid. c. 49, 7, et Ps. 137, 7 (G.). INEBRIABERIS, id est, calamitatibus perturbaberis (Pi.); *atque nudaberis*; (Sim. Mo. M. JT. Ca. etc.) Non ebrius qui vult, despoliat; Gen. 9, 21. Mihi tamen Graeci rectius sensum percepisse videntur, *submersus aut immergatur, consueque bibes ut vomas: nam aridè etiam hanc significationem habet (G.).* EVERIS VOMENS, (P.) ad verb., *et tete evacuabis*; q. d.: Eris ebria usque ad immodicum vomitum (V.). Et *discooperiet te*, id solum ebrii: quod legitur de Noe (He. in V.). Ignominie exponeris (Pi.).

VENUS. 22. — COMPLETA, etc., *consumpta*, vel, *consummata*, (Pi.) *completa*, (P. M. Ti.) *finita*, (Ca.) EST, (vel, *erit*; præ. pro fut. more Hebraeo (G.); INQUITAS, vel, *culpa*, (Ca.) tua. (Mo.) id est pena iniquitatis tuae, (V. Ang. Calv. Me. T.), hoc excidium (T.). Ita severè tecum egi, ut nihil defuerit ad extremum rigorem (Calv.). Satis poenarum datum est (Mar.). *Finis poenae tuae adest*, (Boet. anim. 5, 12, 115. Al.) Veniet tunc pax, 6 Judaei, cum poena vestra cessabit (G.) NON ADDET, vel, *perget*, (JT. Pi.) *ad deportandum te*, (Mo. sim. P. etc.) vel *deportationi tradere te*, scilicet, postquam te ex præsentè captivitate in patriam reduxeris (Pi.). *Non ultra ducet, vel adducet te*, (sub. *Dominus*) in *captivitatem*, (Ti. V.) vel, *abduci te sinet*, etc. (V.) Verba in *hæpiti* sæpè permissionem significant. Sensus est: Post id non ultra te relinquet in exilio (G.). *Non adjiciet amplius*, sub. *hostis*, vel, sub. *Deus*, ut *te trahat in exilium*. Quare? Nam quid opus fuit secundo exilio, cum omnes jam profugi essent, et terra recanda in solitudinem? Intelligit ergo iudicium Dei fuisse completum, ut nihil defuerit Judaeis ad extremam calamitatem. Non repugnat huic loco, quòd Judaei possea fugitivi erant, et errone per totum mundum: quia tantùm de Ghaldeis hic agitur (Calv.). *Non addet, etc.*, scilicet, in longum tempus, et donec nova seclera addas: ut factum

tempore Christi. Sed hoc jam erat aliud seculum et alia Judæa (T.). VISITAVIT, vel, *animadvertet*, (JT.) *visitabit* autem, (Pi.) *iniquitatem tuam, filia Edom*. Haud dubiè Deus animadvertet in malitiam Idumaeorum, quibus mala nostra gaudium attulere (G.) DISCOOPERIET, etc., vel, *detegat*, (Pi. sim. M. Strig. Ang.) PECCATA TUA, (M. P. Pi. etc.) id est, nota ea fecit per horrendam hanc vastationem (T.) Ex penis gravissimis intelligit homines quantum peccaveris. Confer Jer. 19,

CAPUT V.

1. Recordare, Domine, quid acciderit nobis; in tuere, et respice opprobrium nostrum.
2. Hereditas nostra versa est ad alienos, domus nostra ad extraneos.
3. Pupilli facti sumus absque patre, matres nostræ quasi viduæ.
4. Aquam nostram pecuniâ bibimus: ligna nostræ pretio comparavimus.
5. Cervicibus nostris minabamur, lassus non dabatur requies.
6. Ægypto dedimus manum, et Assyriis, ut saturaremur pane.
7. Patres nostri peccaverunt, et non sunt: et nos iniquitates eorum portavimus.
8. Servi domini sunt nostri: non fuit qui rediret de manu eorum.
9. In manibus nostris afferebamus panem nobis, à facie gladii in deserto.
10. Pellis nostra quasi cilibanus exusta est à facie tempestatum famis.
11. Mulieres in Sion humiliaverunt, et virgines in civitatibus Juda.
12. Principes manu suspensi sunt: facies senum non erubuerunt.
13. Adolescentibus impudicè abusi sunt: et pueri in ligno corruerunt.
14. Senes desecerunt de portis, juvenes de choro psallentium.
15. Defecit gaudium cordis nostri, versus est in luctum choris nostrè.
16. Cecidit corona capitis nostri: vie nobis, quia peccavimus.
17. Propterea moestum factum est cor nostrum, ideò contenebrati sunt oculi nostri:
18. Propter montem Sion, quia disperit, vulpes ambulaverunt in eo.
19. Tu autem, Domine, in æternum permanebis, solium tuum in generationem et generationem.
20. Quare in perpetuum oblivisceris nostri? derelinques nos in longitudine dierum?
21. Convertè nos, Domine, ad te, et convertemur: innova dies nostros, sicut à principio.
22. Sed projiciens repulisti nos, iratus es contra nos vehementer.

COMMENTARIUM.

VENUS. 1. — RECORDARE, etc. Ex Græcis quibusdam libris scriptus est hic titulus, argumento conveniens, *Oratio Jeremie Propheta* (G.). Postremum hoc caput

10; G. sim. Me.) Dicitur Deus peccata *tegere*, cum condonat, non punit, etc., Psal. 52, 1, 5, et 85, 5; et, *detegere* cum punit, Job. 20, 27 (Ang.). Vel, *super peccata tua*, (Mo. sic Calv. et Al.) *discooperiet te*, vel, *discooperietis, propter peccata tua*, (Angl.) Confirmatur hæc expositio ex collat. Jer. loco citato (Idem.). Alii: *Deportabit propter peccata tua*, (JT.) verbum sumo, ut Nah. 2, 7 (Jun.).

CHAPITRE V.

1. Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé; considérez et regardez l'opprobre où nous sommes.
2. Notre héritage est passé à ceux d'un autre pays, et nos maisons à des étrangers.
3. Nous sommes devenus comme des orphelins qui n'ont plus de pères; nos mères sont comme des femmes veuves.
4. Nous avons acheté à prix d'argent l'eau que nous avons buë; nous avons payé chèrement le bois que nous avons brûlé.
5. Or nous a entraînés les chaînes au cou, sans donner aucun repos à ceux qui étaient las.
6. Nous avons tendu la main à l'Egypte et aux Assyriens, pour avoir de quoi nous rassasier de pain.
7. Nos pères ont péché, et ils ne sont plus; et nous avons porté la peine de leurs iniquités.
8. Des esclaves nous ont dominés, sans qu'il se trouvât personne pour nous racheter d'entre leurs mains.
9. Nous allions chercher du pain pour nous dans le désert, au travers des épées nues, au péril de notre vie.
10. Notre peau a été brûlée comme un four, à cause de l'extrémité de la faim.
11. Ils ont déshonoré les femmes dans Sion, et les vierges dans les villes de Juda.
12. Ils ont pendu les princes de leurs propres mains; ils n'ont point respecté le visage des vieillards.
13. Ils ont abusé des jeunes gens, et les enfants sont morts sous le bois.
14. Il n'y a plus de vieillards dans les assemblées des juges, ni de jeunes gens dans les concerts de musique.
15. La joie de notre cœur est éteinte; nos concerts sont changés en lamentations.
16. La couronne est tombée de notre tête; malheur à nous, parce que nous avons péché.
17. C'est pourquoi notre cœur est devenu triste, nos yeux ont été couverts de ténèbres,
18. Parce que le mont de Sion a été détruit, et que les renards s'y promènent.
19. Mais vous, Seigneur, vous demeurerez éternellement; votre trône subsistera dans la suite de tous les siècles.
20. Pourquoi nous oublieriez-vous pour jamais? Pourquoi nous abandonneriez-vous pour toujours?
21. Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons; renouvez nos jours, comme ils étaient au commencement.
22. Mais vous nous avez entièrement rejetés, et votre colère contre nous est excessive.

VENUS. 1. — RECORDARE, etc. Ex Græcis quibusdam libris scriptus est hic titulus, argumento conveniens, *Oratio Jeremie Propheta* (G.). Postremum hoc caput

VERS. 2. — **HEREDITAS NOSTRA**, id est, terra donata nobis quondam concessa (G.).

VERS. 3. — **ABSQUE PATRE**, vel, 1° **rege** (Ang. Me.), quem loco patris habebamus. Vel, 2° **Deo** qui se patrem nostrum dixerat, Jer. 5, 19 (Me.). Te patre nostro nos deserente (G.). Vel, 3° **patribus nostris**, qui à Chaldeis vel occisi, vel abducti, sunt (T. ex Me.); q. d. : **Tota regio plena est pupillis** (Calv.).

VERS. 4. — **AQUAM NOSTRAM PECUNIA BIBIMUS**. Aditus ad fluvios et fontes vectigal pendunt (G.). Non audent egredi urbe vel domo, ut ex fluvio aquam hauriant (Me.). Aquam ex puteis et cisternis, antea nostris, depromptam pecuniâ redimere cogimur (T.). Accidit hoc vel, 1° in obsidione Jerosolymas (Mar.). Vel, 2° in Judæa, post urbem excisam (Q. in San.). Sed ibi non diu manserunt sub Godolâ, et insepul sub illo non aqua modò, sed et vindemia, ipsis concessa est (San.). Vel, 3° in Babylone (Mar. San.). Quod si Judæi adeò inclementes fuerunt extraneis, ut nec viam errantibus, nec fontem sitiendi, monstrare vellent, quod de iis referet Juvenalis, quid mirum si idem illis contingat? (San.) **LIGNA NOSTRA**, etc., id est, ex sylvis terre nostrae sumpta (E.). In patriâ quisque in sylvas ibat lignatum sine pretio (G.). Sylvæ debent esse communes, certè aliquæ per oppida, unde incolæ lignentur (Mar.).

VERS. 5. — **CERVICIBUS NOSTRIS MIXABAMUR**, id est, agebamus ut pecudes. Vox est illius seculi (G.). **SUPER COLLA NOSTRA**, vel, in **cervicibus nostris**, vel, ab iis qui incumbunt **super collum nostrum**, (P. sim. JT.) **persecutionem passi sumus**, (Mo. Calv. etc.) vel, **pati-mur**, (JT. Pi. V.) **imminet cervicibus nostris persecutio**; q. d. : **Durum captivitatis et servitutis jugum impositum est cervicibus nostris** (V. ex M.) **Molesti**, scilicet sunt **hostes**; sed vel à facie, vel à tergo, vel à lateribus. Ubi autem sic dominantur, ut tanquam in cervicibus nostris equitent, in hac insultatione est extrema et contumeliosa oppressio. Justissima erat hæc poena, quia Judæi fuerunt **cervicibus nostris**, et inflexibiles ad ferendum Dei jugum (Calv.). **LASSIS**, etc., **laboramus**, vel **laboravimus**, vel, **lassati sumus** (M. sim. Pi.). **NON REQUES BARATUR**, vel, **permittitur**, (JT. Pi.) **nobis**, (P. sic Mo. etc.) **laboramus irrepenti**. (Ca. q. d.) **Continuis miseris premimur**, ita ut nullus sit iis modus vel finis (Calv.). **Alii** : **Laboramus quidem**, sed **nilil reliquum fit nobis**, sub. **eorum quæ nostro labore paravimus**: omnia enim nobis vi hostium auferuntur : à **ianæ**, reliquit (V.).

VERS. 6. — **ÆGYPTO**. Ita Mo. P. etc.; vel, **Ægyptio**, (JT.) **Ægyptiis** (Ti.). Post captam urbem alii in Ægyptum ire. Vide Jer. 45, 7 (G.). **DEDIMUS**, vel, **porrigimus**, (JT.) **extendimus**, (Pi.) **MANUM**. Ita Mo. P., etc. Vel, 1° **extendimus**, auxilium postulantes (Me.); vel, 2° **supplices facti sumus** (V. ex M. Ang.). Vide Psalm. 68, 52 (Ang.). Vel, 3° **panem mendicavimus** (Calv.). Vel, 4° **pepigiimus fœdus cum iis** (V. Mont.). Vide Ez. 47, 18. (Mont. Jerem. sive de Actione pag. 689. append. Crit.) Vel, 5° **dedidimus et subjecimus nos iis**, servi illorum facti et mancipia (T. sim. Ang.). Quodvis munus vel opus nobis **mandatum libenter suscipimus**.

Vide Prov. 30, 19 (Ang.). Et Assatis. Magna enim pars in regiones Assyrie transportati sunt (G.).

VERS. 7. — **PATRES NOSTRI PECCAVERUNT**, ET **NON SUNT**. Ita P. Sy. etc.; vel, non ipsi, (Mo. Calv.) **non supervenerunt**, (JT.) **nullus eorum supervenit** (Pi.). Mors eos exemit his miseris (G. sim. Me.) ET **NON INQUIRATES**, vel, **parvas**, (JT.), sic Pi. P., etc. **eorum, portamina**, vel, **portamus**, (Pi. sim. M. Ti. etc.) q. d. : **Melius actum est cum patribus quam nobiscum**: illi enim brevi supplicio affecti sunt; nos diuturno (Jun.). Quas illi morte effugerunt penas, eas nos longis ærumnis luimus (G.). Verùm non hic propheta obstrepi Deo, tanquam injustè aut crudeliter illos tractanti (nam etiam superstitum peccata fatetur): sed tantum Deum flectere voluit ad misericordiam; q. d. : **Perierunt patres nostri**, ut digni erant: jam recipite nos, miseros exules posteros, in gratiam (Calv.).

VERS. 8. — **SERVI DOMINATI SUNT NOSTRI**. *Sicut in familiâ recentissimus quisque serorum et conservis ludibrio est; sic in hoc orbis terrarum veteri famulatu novi nos et viles in excidium petimur.* Hoc quod apud Tacitum dicitur dux Britannus de Romanorum imperio, idem de Babylonicis dicitur Judæi poterant (G.). **Servi**, id est, vel, 1° qui servi nostri et tributarii fuerant, ut Ammonite et Moabite et Idumæi (Me. ex L.). Vel, 2° **Chaldæi**, ex Cham et Chus orti, dammati ut essent servi Sem, Gen. 9, 26 (Me.). Vel, 3° **servi Chaldæorum**, jussu herorum nobis prepositi, et pensum à nobis exigentes, ut olim illi Exod. 4, 11 (T.). Confer Neh. 5, 45. Ita Canaanis maledictio nobis obtingit, ut sinus servi serorum, Gen. c. 9, 25 (Ang.), qui prius eramus regum sacerdotale. Gravissima hæc erat contumelia (Calv.).

VERS. 9. — **IN**, etc., **Hebr. pro**, (Pi.) **animâ nostrâ**, vel, **periculo vitæ nostræ**, (JT. Pi. sim. P. Sy. V. G.) **AFFEREBAMUS**, vel, **afferimus**, (Pi.) **PANEM NOSTRUM** (Mo.), etc. Tam tempore obsidionis, quam urbe jam captâ (Me.). Hoc de illis dicitur quos Chaldæi in urbe reliquerant (G.). A **facie**, etc., **præ siccitate deserti**, (Ti. sim. Calv.) id est, **pære inopia**, quâ sic premebamur ac si essemus in vasto deserto (Calv.). **Propter arma sylvarum**, id est, **hostes foris grassantes** (Ca.). **Propter gladium**, nempe **hostis** (Ang.) **deserti**, (P. M. JT. Pi. Sy., etc.) id est, **præ metu militum**, qui agros tenebant (G. sim. Mar.); vel, **ob hostem nos gladio insequentem in terrâ nostrâ**, quæ nunc est velut desertum (V.): vel, in **deserto**, sive **plano**, (Ang.) ut Jer. 4, 26. **Hostes enim in locis planis circa urbem ubique sparsi erant** (Ang.). **Alii** : **Propter gladium latronum**, qui in deserto nobis insidiabant cum per illud iter facimus ad afferendum frumentum ex Ægypto, ex collat. vers. 6 (Pi.).

VERS. 10. — **EXISTA EST, INCALSERUNT**, (Mo. V. sim. Ti.) **denigratae sunt**, (P. M. sim. JT. Pi. Ca. Calv. G.) A **facie**, etc., **propter procellas**, vel, **excusiones**, (P. Calv.) **horrores**, (V. sim. Mo. M.) **terrores**, vel, **tremores**, (V.) vel, **atrocitatem**, (Ca.) **famis**, (JT. Pi. sim. Mar.) id est, **angustias famis** (Mar.); vel, **vehementissimam famem** (G.); vel, **vehementem dejectionem**

virium corporis à fame, ut procella obvia queque prosternit (Pi.). Ex fame deficit succus, sequitur pallor et macies, et inde deformitas et nigredo (Calv.).

VERS. 11. — **HUMILIABERUNT**; ita M. 2, **afflixerunt** (P.) vel, **oppresserunt** (Ti. V. sic JT.), **compresserunt** (Mo.) **constupraverunt** (Ch. sic V. Pi.), nempe Chaldæi (G.). **Stupratae sunt**. (Sy. sic Ca.)

VERS. 12. — **PRINCIPES MANU**, etc., **manu eorum**, etc., (M. Ti. V.) **subaud. hostium** (V.), nempe eorumdem Chaldæorum. Poena suspensionis usitata jam olim in Oriente, Gen. cap. 40, vers. 19 (G.). **Alii** : **manu sua**; quod longè atrocius erat: q. d. : **Manus sibi intulerunt** (Calv.).

VERS. 13. — **ADOLESCENTIBUS**, etc., **juvenes ad mendum tulerunt**, vel **sustulerunt** (P. M. sim. Mo. Calv. Ti. JT. Pi., etc.). **Fortiores venundati sunt in molas**, ut eas agerent. (V.) **Cocci** sunt vel frumentum (ad molam) portare, vel molam circummagitare (Ang.). **Acti sunt in pistrinum**. Id simplicius quam quòd Hieron. accipit in sensu obscuro, **ut molere** apud Græcos et Latinos interdum sumitur. Vide ad Job. 51, 10 (G.). **IN LIGNO**, vel, **in lignum** (Mo.), **ad lignum**, id est, ad ligneum molæ scapum (BA. 1, 2, 15, 188.) : vel, **in ligno** (P. M. Ti. Calv.), in movendo ligno molitorio (AE. BA.) : vel, **ad ligna** (JT. Sy.), **sub lignis** (Pi.), sub lignorum fascibus (G.) : **propter lignum**, quod scilicet gestare coguntur (Pi.), **passum dantur** (Ca.), vel, **impegerunt** (Mo.), vel, **corrunt**, sive **corrueunt** (JT. Pi. P. M., etc.), q. d. : **Lignatores sunt** (Ca.). Eos adeò aggravarunt lignis, ut, deficientibus viribus, sub illis corruerent (V. ex M.).

VERS. 14. — **SENES DEFECERUNT**, vel, **cessaverunt** (Mo. P. V.), **sub. ab exercendis judiciis** (V.), vel, **desunt** (Ti.), **de portis, de portâ** (Mo. P.), etc., vel, **in portis** (Ti. V.), loco judiciorum (Pi. sic Calv.), q. d. : **Nulla in portis nostris amplius exercentur judicia** (G.). **Omnis ordo politicus aboletur** (Calv.). De choro, etc., à **cantico suo** (P. sim. G.), vel, **pulsatione**, vel, **modulatione** (Mo. JT. Pi.), **sua**, id est, à **pulsandis instrumentis musicis** (V.).

VERS. 16. — **CECIDIT CORONA CAPITIS NOSTRI**. Ita M. Ti. Mo., etc., id est, **decus et gloria** (G.) : **ornamenta omnia**; regnum, sacerdotium (Calv.). **Alii** : **corona**, quam in festis et conviviis capiti imposuerunt Judæi (T. ex San. Me. sim. Calv.).

VERS. 17. — **CONTENERATI SUNT**; sic P. Calv., etc., **præ dolore** (Calv.). **Hebetes facti sunt** (V. sim. G.), nempe lacrymis (G.).

VERS. 18. — **VULPES**, etc. Ut solet in locis non habitatis (G. sim. Me.), ubi ferae intrepidè et libere discurrunt (T.).

VERS. 19. — **TU IN ÆTERNUM**, etc., q. d. : **Quamquam hæc fieri passus es, tua potestas tamen non est immutata** (G.).

VERS. 20. — **IN PERPETUUM**. Per multa secula, ut sequitur (G.).

VERS. 21. — **CONVERTE NOS AD TE, ET CONVERTEMUR**;

ita Mo. P. M., etc., **restitu**, vel **reduc**, **nos tibi**, vel **ae te**, ut **revertamur**, (JT. Pi.) **Locum** **luam** exponunt, vel, 1° de conversione peccatoris per penitentiam (Ita T. ex L. et Olymp. et Chald., etc.); ad quam necessariam esse et gratiam, et liberum arbitrium, quod gratiam precedere liberum arbitrium (Me. T.), ex hoc loco rectè colligunt Aug. et ceteri Theologi (Me.), et concilium Tridentinum (T.). Vel, 2° de conversione per reditum in patriam, etc. (T. ex Hug.) **Sensus** est, ut ex sequenti membro apparet: **Restitue nos in gratiam apud te**, ut restitumur in veterem statum (G.). **Non agitur hic de conversione interiore**, sed exteriori, quâ homines ita recipit in gratiam, ut appareat paternus ejus favor; q. d. : **Si nos respicias, Domine, statim prosperè habebunt res nostræ**, quia in manu tuâ nobis certa est salus (Calv.). **IGNOVA**, vel, **instaura** (Ti. V.), **DIES NOSTROS Sicut a principio** (sim. P.); **sicut quondam** (Mo.), vel, **ab antiquo** (M), vel, **priscis diebus** (Pi.), q. d. : **Restitue nos in priorem statum et felicitatem** (Calv. sim. Me.), quâ olim fruebatur populus tuus (Me.), per multa secula (Calv.).

VERS. 22. — **SEN**, etc. **Tz̄** **DN̄** variè exponunt (Calv.). **Quinimò**, vel, **sed** (P.), **reprobando**, **reprobasti**, vel, **propris abjecisti** (Pi.), **nos**, **iratus es contra nos usque valde** (Mo.), vel, **vehementissimè** (P. sim. Pi.). Ita propterea modum hic excessit, et ex turbulento hoc dixit (Q. in Calv.) et corrigit precedentem preteritionem pro reducta, cum Deus eos deserere statuisset (Ang.). **Alii** : **Quod si reprobasti nos**, etc. **Pendit sententia**; propterea repeti debet versus precedens, ad absolvendam sententiam, ut annotant Hebræi (V.). **Judæi laborant hæc superstitione**, quòd, ubi fluitat aliquis liber tristi et minaci sententiâ, ut fugiant malum omen, reputant penitulum versum. Id hic faciunt, et in fine Isaie, et Malachie (Calv.). **Alii** : **Flaet Chaldæus**; **Quamvis detestatione detestatus es nos**, **iratus es contra nos jam plus satis**, q. d. : **Satis poenarum datum est**. **Cessato** (Mar.). **Etsi repulsi nos**, etc. (Q. in Calv.). **Quoniam repulsi nos**, etc. (Ti.). **Repellens enim repulsi nos**, etc. (s.). **Nam omnino repulsi nos**, etc. (Ar.) **Etenim repudiasti nos**, **sævis in nos**, **vehementius** (Ca.). **Jam enim satis diu abominatus es nos**, et **nobis admodum indignatus** (Sy.). **Alii** : **Nisi forte repudiando repudiasti nos**, et **excandisti contra nos admodum**, vel, **supra modum**. **Non dubitanter loquitur**, cum hanc conditionem apponit; sed **luctatur hic cum diffidentia**, et se confirmat contra omnes tentationum insultus, et ratiocinatur ab absurdo; q. d. : **Tu converte nos**, etc., nisi forte repulsi nos, et ita excandescas, ut sit implacabilis; id quod fieri non potest (Calv.). **Alii** : **Quod si durius repulsi nos**, id fecisti quòd contra nos **vehementer iratus es** (G. in V.). **Alii** : **Et DN̄ hoc loco non junctum**, sed **divisim**, **sumenda sunt**; et **DN̄** causale est, **DN̄ interrogativum** (Ang.). **Nam omnino sperneris nos**, **inferresceres contra nos admodum?** (JT. sim. Ang. marg.)

PRÉFACE SUR BARUCH.

(BIBLE DE VENICE.)



I. En quel temps ce livre fut écrit. Texte qui prouve que ce fut cinq ans après la ruine de Jérusalem, comme le pensent la plupart des interprètes.

Nous avons à examiner si Baruch écrivit sa prophétie en la cinquième année après la ruine de Jérusalem, comme le pensent le père de Carrières, l'abbé de Venecé et la plupart des interprètes, ou en la cinquième année après la transmigration de Jéchonias, comme le pensent quelques autres interprètes, entre lesquels se trouve dom Calmet. Nous avons déjà fait remarquer que les expressions mêmes du texte donnent assez à entendre que ce fut après la ruine de Jérusalem, puis qu'il est dit que ce fut en la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem et l'eurent brûlée. Le texte porte à la lettre, dans le grec comme dans la Vulgate : *Et hæc verba libri quæ scripsit Baruch... in Babylonia in anno quinto, in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, et succenderunt eam igni. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechonias filii Joakim regis Juda, et ad aures universi populi venientis ad librum.* La conjonction et placée au commencement de ce livre est ni hébraïque. On en trouve plusieurs exemples dans l'Écriture, et entre autres au commencement de la prophétie d'Ézéchiel, dont les premiers mots sont : *Et factum est in trigésimo anno, etc.* ; en sorte que cette conjonction même pourrait servir à montrer que ce livre était originairement écrit en hébreu ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit maintenant. Nous ne considérons ici que l'époque marquée par Baruch. La paraphrase du père de Carrières et l'analyse de l'abbé de Venecé semblaient supposer que ces deux interprètes rapportaient cette époque à la lecture du livre de ce prophète. Dom Calmet ne s'explique point sur cela ; mais la ponctuation et la construction du texte marquent assez que cette époque est celle du jour même où ce livre fut écrit par Baruch : *Et hæc verba libri quæ scripsit Baruch... in Babylonia, in anno quinto, in septimo die mensis, etc.* Et *legit Baruch verba libri hujus, etc.* Dans cette époque le nombre de l'année et le nombre du jour se trouvent marqués ; mais on n'y trouve pas le nombre du mois. Peut-être était-ce le premier mois ; en sorte que cette expression, *in septimo die mensis*, signifierait au septième jour du premier mois ; c'est ainsi que l'explique le père de Carrières et l'abbé de Venecé. Mais ce qui nous importe ici, ce n'est ni le jour ni le mois, c'est l'année. A la lettre il est dit que cette cinquième année dont parle le prophète se prend dans le temps où les Chaldéens se rendirent maîtres de Jérusalem et brûlèrent cette ville : *In tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, et succenderunt eam igni.* Mais d'abord dom Calmet s'accorde, avec le père de Carrières et l'abbé de Venecé, pour

reconnaître que in tempore doit se prendre ici pour à tempore. Il remarque même que la préposition hébraïque *ו*, communément traduite par in, se prend quelquefois pour celle qui signifie ab, ou ex, ou de, et il en cite trois exemples : celui de l'Exode, 12, 45, où l'hébreu porte : *Hæc est religio Phasæ : omnis alienigena non comedit in eo, ו*, exprimé dans la Vulgate par ex eo ; celui du Lévitique, 8, 52, où on lit dans l'hébreu : *Quidquid reliquerit in carne, ו*, et in pane, ו, rendu dans la Vulgate par de carne et panibus ; et celui du 2^e livre des Paralipomènes, 16, où l'hébreu dit : *Tulerunt lapides Rama et signa ejus... et edificavit in eis, ו*, traduit dans la Vulgate par ex eis. Ce dernier hébraïsme a été conservé dans la version des Septante, où on lit, comme dans l'hébreu : *Et edificavit in eis.* Et telle est l'expression qui se trouve dans le grec du livre de Baruch : *in tempore* pour à tempore. Ce livre fut donc écrit en la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem et l'eurent brûlée. Or, en quel temps Jérusalem fut-elle prise et brûlée par les Chaldéens ? Elle fut prise par eux sous Joakim, sous Jéchonias, sous Sédécias ; mais en quel temps fut-elle brûlée par eux ? L'Écriture nous apprend que ce fut au temps de sa dernière prise sous Sédécias ; il n'est point dit que les Chaldéens l'eussent brûlée, ni même y eussent mis le feu, ni sous Jéchonias ni sous Joakim. Nous sommes donc autorisés à compter la cinquième année dont parle Baruch, non depuis la prise de Jérusalem sous Joakim ou sous Jéchonias, mais depuis la dernière prise de cette ville sous Sédécias, lorsque les Chaldéens la prirent et la brûlèrent : *In anno quinto... in tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, et succenderunt eam igni.* La force de cette preuve a été levée le suffrage de la plupart des interprètes. Dom Calmet suppose que, sous Jéchonias, les Chaldéens y mirent le feu, mais qu'on l'éteignit, en sorte que la ville en fut simplement endommagée, mais non pas ruinée. Mais aussitôt il avoue que l'Écriture ne parle point ailleurs de cette circonstance ; elle ne dit point que l'on y ait mis le feu sous Jéchonias ; c'est donc une pure supposition sans fondement ; mais elle dit bien expressément qu'on y mit le feu au temps de sa dernière ruine ; la preuve que nous tirons de cette circonstance conserve donc toute sa force.

II. Réponse aux objections de dom Calmet, qui pense, avec quelques-uns, que ce livre fut écrit en la cinquième année du règne de Sédécias.

Que peuvent opposer à une preuve si forte dom Calmet et ceux qui, comme lui, prétendent que cette cinquième année doit se compter depuis la prise de Jérusalem sous Jéchonias ? Voici à quoi dom Calmet réduit lui-même toutes ses objections contre le sen-

timent que nous venons d'établir. « Ce qui nous détermine, dit-il, au sentiment contraire qui est suivi par d'autres habiles interprètes, c'est qu'il paraît, par toute la suite du discours, qu'il y avait encore une grande partie du peuple dans Jérusalem et dans Juda ; que l'autel subsistait ; qu'il y avait un grand-prêtre ; qu'on y offrait des sacrifices ; que l'on célébrait les fêtes ; qu'il y avait des rois, des prêtres et des prophètes dans Jérusalem ; que Sédécias régna et avait fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple, et que Saraïas avait été député pour demander à Nabuchodonosor qu'il lui plût de renvoyer ceux qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. Or, certainement ces caractères ne peuvent venir du tout au temps qui suivit l'incendie de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. » Ainsi s'exprime dom Calmet.

Mais tous ces caractères se trouvent-ils en effet dans le livre de Baruch ? et sont-ils tous contraires au sentiment que dom Calmet veut combattre ? Et d'abord trouve-t-on dans ce livre la preuve de ce que dom Calmet avance, qu'il y avait encore alors une grande partie du peuple dans Jérusalem et dans Juda ? Le prophète dit seulement que son livre fut envoyé au prêtre Joakim et aux autres prêtres, et à tout le peuple qui se trouva avec lui à Jérusalem. On ne peut pas en conclure que ce fut la plus grande partie du peuple. Quel que pût être le nombre de ceux qui s'étaient rassemblés dans Jérusalem, soit qu'il y en eût peu ou beaucoup, le livre de Baruch fut envoyé à tous ceux qui s'y trouveraient ; le texte de ce prophète ne dit rien de plus.

Trouve-t-on, dans la suite de ce texte, que l'autel subsistait ? Ou plutôt l'autel fut-il détruit au temps de l'incendie du temple ? Il est dit que le temple fut brûlé, que les colonnes d'airain, la mer d'airain et les douze boucs d'airain qui la soutenaient furent enlevés avec tous les vases d'airain, d'or et d'argent, qui servaient au ministère du temple ; mais il n'est point dit que l'autel eût été détruit. Ainsi, de ce que les Juifs de Babylone recommandent à ceux de Jérusalem d'offrir des sacrifices sur l'autel du Seigneur, il ne s'ensuit pas que ce fut avant l'incendie du temple. L'autel pouvait subsister, quoique le temple eût été brûlé. Et d'ailleurs, quand l'autel aurait été détruit, les Juifs qui s'étaient rassemblés dans le pays pouvaient en avoir élevé un autre pour y offrir leurs sacrifices au milieu des ruines mêmes du temple. C'est ce que suppose le paraphrase du père de Carrières ; et l'abbé de Venecé propose les deux réflexions que nous venons de présenter. « Nous avouons, dit-il, qu'il était resté quelque autel à Jérusalem après la ruine entière de cette ville ; ou plutôt qu'on en rebâtit un pour y offrir des victimes. »

III. Suite de la réponse aux objections de dom Calmet.

Eclaircissements sur ce qui regarde le prêtre Joakim, fils d'Helcias, dont il est parlé dans ce livre.

Il paraît, dit dom Calmet, qu'il y avait un grand-prêtre. Quelle en sera la preuve ? Baruch dit que les

offrandes des Juifs furent envoyées avec son livre au prêtre Joakim, fils d'Helcias, fils de Salom ; il ne le nomme point grand-prêtre, mais simplement prêtre. Ce prêtre pouvait être seulement le chef et le plus distingué de ceux qui étaient restés ; c'est aussi la pensée de l'abbé de Venecé. Mais d'ailleurs, comme il n'y avait point alors d'autre grand-prêtre dans la Judée, ce même Joakim pouvait exercer les fonctions de grand-prêtre, et c'est apparemment dans ce sens que le père de Carrières lui en donne la qualité dans sa paraphrase. Dom Calmet se persuade que ce Joakim est le même qu'Eliaçim ou Joacim, pontife, qui paraît dans l'histoire de Judith, sous le règne de Manassé ; mais il suppose aussi que cet Eliaçim est celui qui est connu sous le nom d'Eliaçim, fils d'Helcias, au temps de l'expédition de Sennachérib sur la Judée, en la quatorzième année d'Ézéchias, environ cent vingt ans avant la cinquième année de Sédécias. Ainsi ce pontife aurait eu alors environ cent quarante ans. Il est vraisemblable que si dom Calmet avait remarqué cet inconvénient, il aurait lui-même reconnu que le Joakim dont parle Baruch doit être différent de cet Eliaçim qui vivait sous Ézéchias ; et qui fut pontife sous Manassé. On nous objectera peut-être que dans la dissertation sur la succession des grands prêtres, nous avons dit que ce Joakim, fils d'Helcias, pourrait être le même que le pontife Azarias, fils d'Helcias, qui dut exercer sous le règne de Joakim ; et peut-être dans les premières années de Sédécias. Nous n'avions pas alors examiné la question que nous examinons ici ; et nous supposions avec dom Calmet que le livre de Baruch avait été écrit en la cinquième année du règne de Sédécias, c'est-à-dire, dans un temps où il devait y avoir un grand-prêtre à Jérusalem, et où ce grand-prêtre pouvait être Azarias, fils d'Helcias ; de là nous inférons que cet Azarias pourrait être le même que le prêtre Joakim, fils d'Helcias, et dont parle Baruch. Mais reconnaissons aujourd'hui qu'il y a beaucoup plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui soutiennent que le livre de Baruch n'a été écrit que cinq ans après la ruine du temple, nous préférons de dire que ce Joakim, fils d'Helcias, n'a rien de commun ni avec Eliaçim du temps de Manassé, ni avec Azarias du temps du roi Joakim, ou que du moins, s'il y a quelque liaison et quelque rapport entre le prêtre Joakim et le pontife Azarias, c'est en ce qu'étant tous les deux fils d'Helcias, ils pouvaient être frères ; peut-être aussi Joakim n'était-il que le petit-fils d'Helcias, aïeul du pontife Saraïas, qui fut mis à mort par Nabuchodonosor, et remplacé par Joakim, non en qualité de grand-prêtre, mais comme le premier des prêtres qui furent laissés dans la Judée, et ne pouvant exercer les fonctions de grand-prêtre que comme occupant la place de celui qui aurait dû les exercer.

Quant à ce qu'on offrait des sacrifices dans Jérusalem au temps où le livre de Baruch fut écrit, cela ne prouve point que ce livre ait été écrit avant la ruine du temple. Ne voit-on pas après la ruine même du temple, quatre-vingts hommes qui viennent de Sichem,

de Silo et de Samarie, portant dans leurs mains des censés et des offrandes, pour les présenter dans la maison du Seigneur? On offrirait donc encore alors des sacrifices non-seulement dans Jérusalem, mais dans la maison même du Seigneur, dans le temple même, c'est-à-dire, au milieu de ses ruines. Et ce fait prouve encore qu'il pouvait y avoir au milieu de ces ruines un autel, soit celui qui était avant l'incendie, soit un autre érigé à la place de celui-là. Ce fait nous sert aussi à répondre à l'objection que l'on pourrait former sur ce que les Juifs de Babylone recommandent à leurs frères de lire le livre de Baruch dans le temple du Seigneur. Cette parole ne prouve point que le temple fut alors subsistant, mais seulement que l'intention des Juifs de Babylone était que le livre de Baruch fût lu au milieu des assemblées qui se formeraient dans le lieu où avait été le temple, c'est-à-dire, sur les ruines mêmes du temple.

On célébrait les fêtes. Mais que dit sur cela le livre de Baruch? On y voit seulement que les Juifs de Babylone invitent ceux de Jérusalem à lire le livre de ce prophète au jour solennel, ou, selon l'expression du grec, au jour de fête. La ruine du temple ne changerait rien à l'ordre des temps. Les fêtes arrivaient aux jours marqués par la loi; rien n'empêchait que les Juifs ne s'assemblent en ces jours dans Jérusalem et sur les ruines du temple; et leurs fêtes étant changées en deuil et en larmes, rien ne convenait mieux à ces tristes assemblées que la lecture du livre de Baruch.

Dom Calmet avance que, par le discours de Baruch, il paraît qu'il y avait alors des rois, des prêtres et des prophètes dans Jérusalem. C'est ce qu'on ne trouvera point dans le livre de ce prophète. Il est vrai que Baruch dit, au nom de tout son peuple, et c'est le commencement de son discours: *Au Seigneur votre Dieu appartient la justice; mais à nous est due la confusion de notre visage, comme il paraît en ce jour à l'égard de tout Juda et des habitants de Jérusalem, de nos rois, de nos princes, de nos prêtres, de nos prophètes et de nos pères.* Mais de là s'ensuit-il que ces rois, ces princes, ces prêtres, ces prophètes, fussent dans Jérusalem? Au contraire, c'est précisément parce qu'ils n'y étaient plus que la confusion qui les couvrait, eux et tout leur peuple, était plus grande.

IV. Suite de la réponse aux objections de dom Calmet. Remarques sur le verset 8 du chapitre 1 de ce livre.

Il paraît, ajoute dom Calmet, que Sédécias régnait et avait fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple. Il est assez singulier que dom Calmet prétende s'autoriser ici d'un texte que lui-même a pour ainsi dire fabriqué. En effet le texte du livre de Baruch dit expressément que les Juifs de Babylone envoyèrent à Jérusalem l'argent qu'ils avaient amassé pour leurs offrandes, lorsque ce prophète reçut les vases du temple du Seigneur, qui avaient été emportés du temple.... les vases d'argent que Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, avait fait faire après que Nabu-

chodonosor, roi de Babylone, eut pris Jéchonias, les princes, et tous les grands, et le peuple du pays, et les eut emmenés liés de Jérusalem à Babylone. Baruch reçut les vases d'argent que Sédécias avait fait faire et qui avaient été emportés du temple. Et quand avaient-ils été emportés, sinon au temps de la ruine même du temple sous ce prince? C'est encore une nouvelle preuve contre ceux qui prétendent que ce livre fut écrit avant la ruine du temple. Que fait dom Calmet pour éluder cette preuve? On pourrait, dit-il, par un très-léger changement traduire ainsi le grec de ce passage: *« Les Juifs envoyèrent cet argent à Jérusalem, après que Baruch eut reçu les vases du temple pour les reporter dans la terre de Juda. Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, avait fait faire des vaisseaux d'argent après la translation de Jéchonias. C'est une remarque de Baruch. Nous fûmes redemander les anciens vases, qui étaient d'or; car ceux que Sédécias avait fait faire depuis la captivité de Jéchonias n'étaient que d'argent. Je retranche simplement, ajoute dom Calmet, le relatif à, qui est entre *ἀργύρα* et *ἐποίησεν*, où il a pu très aisément se glisser; »* c'est-à-dire, qu'au lieu de *Vasa argentea quæ fecit Sédécias*, dom Calmet prétend qu'il faudrait lire, *Vasa argentea fecit Sédécias*. Et il semble que ce soit de ce texte ainsi mutilé que dom Calmet prétende conclure que Sédécias régnait, et avait fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple. Mais nous ne pouvons admettre ce retranchement, quelque simple qu'il puisse être. Il n'est fondé sur aucune autorité; il introduit dans le texte, sans nécessité, une parenthèse qui en interrompt la suite; il suppose une distinction entre des vases d'argent bien marqués dans le texte et des vases d'or dont le texte ne parle point; enfin jamais on n'aurait imaginé une pareille interprétation si l'on n'avait eu à soutenir une hypothèse contre laquelle ce texte fournit une preuve dont on voulait se débarrasser. Le texte de Baruch ne prouve point que Sédécias régnait; mais au contraire il prouve que Sédécias ne régnait plus, puisque les vases que ce prince avait fait faire avaient été enlevés; et qui n'arriva que lorsque lui-même fut pris et le temple brûlé.

V. Suite de la réponse aux objections de dom Calmet. Eclaircissement sur la députation de Saraïas vers le roi de Babylone.

Enfin, selon dom Calmet, il paraît que Saraïas avait été député pour demander à Nabuchodonosor qu'il lui plût de renvoyer les vases qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. Ici dom Calmet prétend expliquer le texte de Baruch par celui de Jérémie, où il est parlé de la députation de Saraïas, dont Baruch ne dit pas un seul mot. Et c'est déjà une chose à remarquer que Jérémie, qui parle de la députation et du voyage de Saraïas, ne dit rien du voyage de Baruch; et que le texte de Baruch, qui suppose la résidence actuelle de Baruch à Babylone, ne dit rien de la députation et du voyage de Saraïas. Si Baruch et Saraïas eussent été

ensemble à Babylone, comme dom Calmet le prétend, il serait assez surprenant que Jérémie, en cette occasion, n'eût rien dit de Baruch, et que Baruch n'eût rien dit de Saraïas. Dom Calmet en fait lui-même la remarque dans son commentaire sur Jérémie. « Il est assez étonnant, dit-il, que Jérémie ne fasse point ici mention de Baruch, quoiqu'il soit certain qu'il fut le voyage de Babylone avec son frère Saraïas. » Mais dom Calmet suppose ici comme certain ce qui est pour le moins très-douteux. D'abord le silence des deux prophètes rend très-incertaine la liaison de ces deux événements. De plus, Jérémie, qui parle de la députation de Saraïas, ne dit point quel fut l'objet de cette députation. Dom Calmet suppose que ce fut pour demander à Nabuchodonosor qu'il lui plût de renvoyer les vases qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. Mais par cette supposition dom Calmet se jette dans un embarras dont il a lui-même beaucoup de peine à se tirer, ou plutôt dont il ne se tire qu'en supposant encore une altération dans le texte au chapitre 28 de Jérémie. Dans cet endroit, Jérémie rapporte qu'au commencement du règne de Sédécias, au cinquième mois, dans la quatrième année du règne de ce prince, Ananias, faux prophète, osa prédire, comme de la part du Seigneur, que deux ans après le Seigneur ferait rapporter tous les vases du temple que Nabuchodonosor avait emportés à Babylone, et ferait revenir tous les captifs. A quoi Jérémie répondit qu'il souhaitait que le Seigneur vérifiât les paroles que cet homme venait de prononcer, afin que les vases fussent rapportés en la maison du Seigneur, et que tous les captifs qui avaient été transférés à Babylone fussent ramenés en ce lieu. Le faux prophète ayant encore insisté pour assurer ses fausses prédictions, Jérémie lui prédit qu'il mourrait dans cette année même, parce qu'il avait parlé contre le Seigneur; et en effet ce faux prophète mourut deux mois après. Au chapitre précédent on voit aussi que dans cette même année Jérémie disait aux prêtres et au peuple: *N'écrivez point les paroles de vos prophètes, qui vous font des prédictions et qui vous disent: Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babylone: car ils vous prophétisent la mensonge.* Or, selon le témoignage de Jérémie, la députation de Saraïas est de la quatrième année de Sédécias. Si donc on suppose que Saraïas eût été envoyé pour redemander les vases enlevés, et que ces vases lui eussent été rendus l'année suivante, cinquième de Sédécias, cela s'accordera mal, non-seulement avec la prédiction du faux prophète Hananias, mais avec la prédiction de Jérémie même. Et d'abord, quant à la prédiction du faux prophète, dom Calmet a lui-même remarqué qu'il y avait quelque inconvénient à l'accorder avec l'objet qu'il attribuait à la députation de Saraïas. C'est un des motifs qu'il apporte pour rendre suspecte l'époque de cette prédiction. Les difficultés qu'il croit trouver dans cette époque lui donnent lieu de conjecturer qu'en cet endroit LA QUATRIÈME ANNÉE pourrait bien être une glose ajoutée au texte. Et sur le point dont il

s'agit, voici son raisonnement: « Nous avons dit plus haut (ce sont ses termes), que Saraïas fut député par Sédécias la quatrième année de son règne, pour demander les vases sacrés à Nabuchodonosor, et que ces vases sacrés furent renvoyés la même année (il devait dire l'année suivante); cela justifie encore que ce chapitre est du commencement de Sédécias (c'est-à-dire, d'un temps antérieur à la quatrième année de ce prince); car, si ce prince eût envoyé un ambassadeur à Babylone dans le même temps qu'Hananias prophétisait, c'est-à-dire, selon le titre de ce chapitre, la quatrième année de son règne, ce faux prophète aurait-il été assez mal avisé pour prédire que ces vases ne seraient renvoyés qu'à deux ans de là et la sixième année de Sédécias? Il aurait mis sans doute un terme bien plus court, ou il se serait contenté de dire que bientôt ils reviendraient, ou qu'avant deux ans on les verrait à Jérusalem. Mais il fixe hardiment et témérairement le terme de deux ans précis, comme un homme qui parle en l'air et au hasard. » Et plus loin, après avoir rapporté la prédiction de ce faux prophète, il dit: « Cette prédiction est fautive, de quelque manière qu'on la prenne. Si ce chapitre est de la première année de Sédécias, comme il y a beaucoup d'apparence, il est faux que les vases sacrés aient été rapportés à Jérusalem à deux ans de là. Ils ne reviendront que la quatrième de ce prince (selon son hypothèse, il devait dire la cinquième). Et si ce qui est raconté ici est arrivé la quatrième année de Sédécias, la prédiction est encore fautive, puisque la même année (il devait dire l'année suivante) Saraïas obtint de Nabuchodonosor la restitution de ces vases. » Mais si ce dernier fait est vrai, que devient la prédiction de Jérémie, qui avait dit aux prêtres et au peuple que ceux qui disaient que les vases seraient bientôt rapportés prophétisaient la mensonge? Dom Calmet a senti la difficulté; et voici comment il prétend s'en tirer: « Les faux prophètes, dit-il, flatent les prêtres de la vaine espérance que les vases sacrés que Nabuchodonosor avait emportés du temple, premièrement en la quatrième année de Joakim, et ensuite Jéchonias fut emmené captif à Babylone, seraient bientôt rapportés; mais nous savons que ces prédictions n'eurent pas leur effet. Nabuchodonosor ne pensa pas à les renvoyer; et Sédécias fut obligé, en la quatrième année de son règne, de députer Saraïas à Babylone pour solliciter auprès de Nabuchodonosor le renvoi de ses vases. Il est vrai que ce prince accorda la grâce qu'on lui demandait, mais ce fut la cinquième année après leur transport, et d'une manière fort différente de ce que les faux prophètes, et en particulier Hananias, avaient prédit; car ils promettaient que le roi de Babylone les renverrait de son propre mouvement, et cela bientôt, c'est-à-dire, dans deux ans; et la chose n'arriva qu'à quatre ans de là, et en suite d'une députation de la part de Sédécias. Il semble même par le texte grec de Baruch (il pouvait dire

également, et par le texte latin de la Vulgate) que Nabuchodonosor ne renvoya à Jérusalem que des vases d'argent, qui avaient été faits par Sédécias, fort différents de ceux qui avaient été enlevés sous Jéchonias, lesquels étaient d'or. » Dom Calmet est obligé de se raccrocher ici au texte même qu'il a voulu nous enlever par le retranchement d'un pronom qui lui devient ici nécessaire. Mais si ces vases étaient ceux qui avaient été faits par Sédécias, comme en effet nous le soutenons, quand avaient-ils été enlevés? C'est, dit dom Calmet, une circonstance dont nous n'avons aucune connaissance. Ainsi, de l'aveu même de dom Calmet, l'enlèvement de ces vases avant la ruine du temple est un fait avancé sans preuve. Mais de plus, selon dom Calmet, ces faux prophètes promettaient que le roi de Babylone renverrait de son propre mouvement les vases qu'il avait enlevés; et cela est encore avancé sans preuve. Jérémie leur impute simplement de dire : *Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babylone.* Et Hananias disait : *Voici ce que dit le Seigneur... Encore deux ans, et je ferai rapporter en ce lieu tous les vases de la maison du Seigneur.* Les faux prophètes annonçaient donc simplement que les vases seraient rapportés, sans dire de quelle manière ils seraient rendus. Jérémie soutient que les paroles de ces faux prophètes sont des mensonges, et que les vases enlevés ne seront rapportés ni dans deux ans, ni bientôt, comme les faux prophètes le disent; mais que les vases mêmes qui ont été laissés dans la maison du Seigneur seront transportés à Babylone, et qu'ils y demeureront jusqu'au jour où le Seigneur les visitera, et les fera rapporter et remettre en leur lieu. Car c'est encore une prophétie qu'il est important de remarquer. Et après des paroles si expresses, on préciedra que des vases aient été rendus par Nabuchodonosor et rapportés à Jérusalem dès la cinquième année de Sédécias! Cela est contre toute vraisemblance; le texte sacré ne dit rien de semblable. Sariaï fut envoyé à Babylone en la quatrième année de Sédécias; mais on ignore le sujet de sa députation; et s'il est permis de former sur cela quelque conjecture, il y a lieu de croire que ce fut simplement pour payer le tribut que Nabuchodonosor avait imposé à la Judée. Baruch ne l'accompagna point; et les vases du temple ne furent alors ni redemandés ni rendus; mais cinq ans après que les Chaldéens eurent pris et brûlé la ville de Jérusalem, c'est-à-dire, cinq ans après la ruine entière de cette ville sous Sédécias, les vases d'argent que ce prince avait fait faire après la prise de Jéchonias, et qui furent enlevés, selon la prédiction de Jérémie,

lorsque Jérusalem fut détruite et le temple brûlé, furent rendus à Baruch pour être renvoyés en la terre de Juda. Voilà ce que le texte sacré nous apprend. Alors tout se concilie aisément; et cet accord achève de prouver que le livre de Baruch fut écrit, non en la cinquième année du règne de Sédécias, mais en la cinquième année depuis la ruine de Jérusalem et du temple.

VI. Réponse à une objection de Maldonat, touchant la lecture de ce livre devant Jéchonias.

Il y a cependant encore une difficulté qui a été formée, non par dom Calmet, mais par Maldonat, et à laquelle l'abbé de Vence a pris soin de répondre. Maldonat, qui soutient le sentiment que dom Calmet a adopté, prétend que si le livre de Baruch avait été écrit depuis la ruine de Jérusalem, il aurait été lu non-seulement devant Jéchonias, comme le porte le texte de ce livre même, mais devant Sédécias, qui était alors à Babylone. Mais à cela on peut répondre deux choses : ou le prophète ne le put pas, ou le Seigneur ne le voulut pas. Le texte sacré marque expressément que Sédécias, ayant été conduit à Babylone, fut enfermé dans une prison où il demeura jusqu'à sa mort. Il est vrai que Jéchonias était aussi prisonnier, et ne fut délivré de ses liens que par Evilmérôdac, fils et successeur de Nabuchodonosor. Mais la captivité de ces deux prisonniers pouvait être fort différente; Jéchonias s'était rendu entre les mains de Nabuchodonosor, et avait ainsi mérité un traitement moins rigoureux; Sédécias s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité; et, la ville étant prise, il s'enfuyait lorsqu'il fut arrêté et conduit devant Nabuchodonosor, qui fit tuer les enfants de ce prince devant les yeux de leur père; et, après cette sanglante exécution, lui fit percer les yeux, le fit charger de chaînes et l'envoya à Babylone pour y être enfermé pendant tout le reste de ses jours. Il est donc fort vraisemblable que Sédécias, dans sa captivité, eut moins de liberté que Jéchonias; ainsi on s'assemblait librement auprès de Jéchonias; mais peut-être ne pouvait-on pas s'assembler de même auprès de Sédécias. D'ailleurs ces deux princes étant également déposés Sédécias ne conservait pas plus d'autorité que Jéchonias, et au contraire Jéchonias méritait de la part des Juifs plus d'égards que Sédécias. Jéchonias avait occupé le trône par droit de succession; Sédécias ne l'avait occupé que sous l'autorité du vainqueur. Jéchonias s'était soumis à l'ordre de Dieu en se rendant à Nabuchodonosor; Sédécias, en refusant de se rendre, avait irrité le Seigneur contre lui et contre son peuple.

MYSTÈRES ET INSTRUCTIONS

RENFERMÉS DANS LE LIVRE DE BARUCH.

(BIBLE DE VENCE.)

Les pères et les interprètes remarquent dans le livre de Baruch une prophétie très-expressive de l'in-

carnation du Verbe, lorsque le prophète, après avoir relevé la puissance du Seigneur, ajoute : *C'est lui qui*

est notre Dieu, et nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. Saint Irénée, Tertullien, saint Cyrille, Eusèbe de Césarée, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Bernard, et la plupart des interprètes reconnaissent que cette parole doit s'entendre de l'avènement du Fils de Dieu, selon cette expression de saint Jean, si conforme à celle du prophète : *Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi-nous.* Il est vrai que Baruch parle de cet admirable effet de la miséricorde de Dieu, comme d'une chose passée; mais il arrive très-fréquemment aux prophètes de parler ainsi des événements futurs, comme si déjà ils étaient arrivés.

D'ailleurs le discours de Baruch ne s'adresse pas seulement aux enfants d'Israël captifs à Babylone, ou dispersés dans les terres des Chaldéens et des Assyriens; il convient encore particulièrement aux Juifs dispersés dans toute la terre depuis la mort de Jésus-Christ. C'est à toute cette nation que le prophète adresse encore aujourd'hui ces mots : *D'où vient, ô Israël, que vous êtes dans le pays de vos ennemis, que vous vieillissez dans une terre étrangère, que vous souillez avec les morts, et que vous êtes regardé comme ceux qui descendent sous la terre, sinon parce que vous avez abandonné la source de la sagesse? Car si vous eussiez marché dans la voie de Dieu, vous seriez assu-*

rément demeuré dans une éternelle paix.... Il est lui-même notre Dieu, et nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Et après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes.

Enfin la prière que Baruch adresse au Seigneur, renferme tant d'expressions qui nous sont propres, qu'il semble que ce soit moins pour les Juifs de son temps, que pour nous, que ce prophète l'a dressée; et le saint Esprit, qui condamnait sa plume, en a tellement mesuré les paroles, que si les Juifs qui vivaient alors en sont l'objet immédiat, les Chrétiens qui ont en le malheur d'offenser Dieu, et ceux qui gémissent sur les maux de l'Eglise, dans tous les temps et dans tous les âges, y trouvent un excellent modèle des sentiments dont ils doivent être pénétrés. C'est même particulièrement à l'Eglise de Jésus-Christ qu'appartient les magnifiques promesses que le Seigneur fait à Jérusalem par la bouche de ce prophète; et c'est en annonçant sa gloire future, que ce prophète lui adresse ces consolantes paroles : *Quittez, ô Jérusalem, les habits de deuil que vous avez pris dans votre affliction, et revêtez-vous des ornements éclatants de cette gloire qui vous est donnée de Dieu pour jamais. Revêtez-vous de la justice qui vient de Dieu, comme d'un manteau; mettez sur votre tête la mitre de gloire dont l'Eternel vous pare. Dieu fera briller, aux yeux de toutes les nations qui sont sous le ciel, l'éclat qui vous relève. Voici le nom que Dieu vous donnera pour jamais : La paix de la justice, et la gloire de la piété.*

IN BARUCH Prolegomenon.

Claro ortus genere Baruch, lingue Hebraica scientia excelluit. Patre genitus est Nerîa, et avo Maseîa, viris in regione sua amplissimis, nec minus illustris fuit dignitate fratris Sariai, qui sub Sedecia inter viros principes suum habebat locum (1). Porrò Baruch à secretis fuit toto vitæ suæ tempore, et indivisus Jeremie ad obitum ipsius comes. Sub Joachimi regno, omnia illius vaticinia scriptis redegit; et cum in templum secum tulisset illorum volumen, coram frequenti procerum et populi concione expandit legitque. Cum autem post hæc volumen coram rege Joachimo delatum legeretur, offensus princeps euntro discussum in ignem coniecit Jerem. 36, 1, 2, et 22, 25, etc. Absumptum reparaturus Jeremias, novum ex integro, sed fusiis, amanuensi suo Barucho dictavit ibid. v. 27, etc.; dictavit autem quale nunc etiam superest.

(1) Jerem. 31, 6. *Princeps Menuchab.*

Que erat Baruchum inter et Jeremiam rerum affinitas, gravin in Baruchum odia induxit; nihil enim malorum perferendum Jeremie fuit, quod item in Baruchum non caderet. Quare, ita Deo permitente, Baruch, cum fortè die quadam, animis despondens, suam itaque patrie sortem lugeret Jerem. 45, 2, 3, confirmandus fuit à Deo verbis prophete, et ita confirmandus, ut diceps ne levissimè quidem nutaret.

Quarto Sedecie anno, Babylonem unà cum Sariai fratre suo Jerem. 51, 59, missus est postulatium à rege Nabuchodonosore, ut vasa sacra Babylonem ab ipso delata, quo tempore urbem simul et regem Jechoziam ceperat, restitueret, Baruch. 4, 2, etc. Attulit unà pariter propheta epistolam Jeremie (1) ad Judæos in captivitate detentos, quo ille scripto et imminencia omnia Babylonî mala exposuit, et libertatis spem mi-

(1) Continetur capitibus Jeremie, 50 et 51.